

27.04.2006 - 15:00 Uhr

## **La CNPC met en garde contre les propositions de la commission du Conseil national concer-nant la caisse Publica**

*Berne (ots) -*

Une politique de démantèlement provocatrice dirigée contre le personnel de la Confédération

La majorité de la commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national mène une politique provocatrice à l'égard du personnel de la Confédération. Elle veut démanteler radicalement les prestations de la caisse de pensions de la Confédération (Publica) tout en relevant de manière extrême les prélèvements salariaux à partir de 45 ans. Pareil démantèlement social, qui viole toutes les promesses qui ont été faites, est inacceptable. Les syndicats APC, garanto et ssp de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) feront tout pour que le Conseil national change davis lors de sa session d'été.

Les syndicats ne demandent rien de plus que le niveau actuel des prestations promis par le Conseil fédéral. À savoir : la retraite flexible dès 62 ans avec rente intégrale après 40 années de cotisations, des rentes-pont financées de manière sociale et, pour tout le monde dès 45 ans, une solution transitoire avec des rentes de même niveau que jusqu'à présent, ainsi que la caisse réservée aux bénéficiaires de rentes assortie d'une garantie des prestations de la Confédération que cette dernière propose pour alléger la charge de Publica. La majorité de la CIP ne veut même pas cela et refuse tout. Contre les demandes légitimes des employé(e)s de la Confédération.

Pour la CNPC, il n'est pas tolérable que, contrairement à d'autres employeurs, la Confédération nait rien à payer pour le personnel encore actif lors du changement de système. En comparaison, rappelons que l'État valaisan paie à sa caisse de pensions plus de 500 millions de francs pour cela et garantit la retraite à 62 ans. La grande banque UBS prend à sa charge pour la réforme de sa caisse de pensions la totalité des coûts induits, à savoir 1 milliard de francs.

La CNPC met en garde contre la politique toujours plus antisociale du personnel appliquée par la Confédération, une Confédération qui devient toujours moins attrayante sur le marché du travail. En pâtissent les performances de la Confédération si prisées par les citoyennes et citoyens. Les Chambres fédérales n'ont pas le droit de continuer à ne pas tenir compte de la pétition signée il y a moins d'une année par 16'000 employé(e)s de la Confédération.

La CNPC rappelle aussi que le peuple suisse a violemment rejeté le relèvement de l'âge de l'AVS parce qu'il ne prévoyait pas de retraite à la carte socialement aménagée. En démantelant au chapitre de Publica, le Conseil fédéral et le Parlement mènent une politique méprisante pour le peuple.

Hans Müller, APC (031 938 60 61 - 079 406 93 38), Hanspeter

Lienhart, ssp (044 266 52 34 079 708 40 90), Giordano Schera, garaNto (031 379 33 66 - 079 322 16 04) et Rolf Zimmer-mann, secrétariat de la CNPC (031 377 01 21 - 079 756 89 50) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100508416> abgerufen werden.